

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 27 novembre 2014

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Sophie SIMONNET, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC

Secrétaire de séance :

Jessy VILLAUME

Le procès verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2014 est approuvé par l'ensemble des membres présents. Il est demandé une correction du 4^{ème} alinéa des questions diverses (Monsieur DUVIGNAUD et non Monsieur DUBIGNAUD).

En début de séance, après sollicitation du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que soient ajoutés à l'ordre du jour les objets suivants :

- ✗ Illuminations de Noël
- ✗ Participation des non-conseillers des commissions au repas de fin d'année
- ✗ Bibliothèque
- ✗ Vente de chemin

OBJET N° 90 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte-tenu de la mutation d'un agent, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs, à la date du 1er février 2015, comme suit :

-  Suppression d'un poste d'agent administratif 1^{ère} classe
-  Ouverture d'un poste d'agent administratif 2^{ème} classe

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

OBJET N° 91 – VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire indique que pour mettre à effet la délibération n° 83 du 6 octobre 2014, décidant d'accorder un soutien financier de 1 000 € aux communes sinistrées de l'Hérault, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Article 6554 - contribution aux organismes de regroupement	- 1.000 €
Article 65735 - subvention aux groupements de collectivités	+ 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le virement de crédits.

OBJET N° 92 – RENOUELEMENT DE L’ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l’application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l’organisation des comités médicaux et aux conditions d’aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu’à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l’exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l’état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d’hygiène du travail, les risques de contagion et l’état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- De solliciter l’adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d’adhésion au service de médecine préventive ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la Commune

OBJET N° 93 – REVERSEMENT AU SIVOM POLE EDUCATIF JULES VERNE D’UNE SUBVENTION D’ETAT – FONDS D’AMORÇAGE POUR RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne bénéficie d’une aide de l’Etat. Les versements dits « fonds d’amorçage » (50 Euros par élève) sont encaissés par la Commune de L’Hermenault ; à charge pour elle de reverser les sommes encaissées au SIVOM Pôle Educatif Jules Verne.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- le reversement au SIVOM Pôle Educatif Jules Verne de toutes les sommes perçues et à percevoir concernant le fonds d’amorçage versé par l’Etat dans le cadre de l’aménagement des rythmes scolaires
- l’ouverture au budget - section de fonctionnement - des crédits suivants :

✗ recettes - article 7488 - autres attributions et participations	+ 5 000 €
✗ dépenses - article 7489 - reversement et restitutions d’attributions	+ 5 000 €

OBJET N° 94 – CONVENTION DE PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de son intention d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre de ses responsabilités en termes d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la loi n°2004-81 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil (nommé « cellule d'appui PCS ») à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que la mission fera l'objet d'une convention. Cette dernière précise les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention, ..) et financières de l'intervention de la cellule d'appui PCS confiée par la commune à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, à compter du 1^{er} décembre 2014
- D'autoriser le Maire à signer la convention
- D'inscrire au budget les sommes dues à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en application de la convention
- Monsieur le Maire indique qu'un comité de pilotage (élus et/ou personnel communal) sera constitué et qu'un chef de projet communal, qui pourra être le référent « PCS » à savoir l'interlocuteur privilégié de la cellule d'appui « PCS », sera nommé.

OBJET N° 95 – CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Le SYDEV a institué un programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure conformément à la réglementation européenne.

Joël PAGIS, Adjoint en charge de ces travaux de voirie, expose les détails du projet.

Le SYDEV se déplace gratuitement pour effectuer un état des lieux des systèmes d'éclairage et établit ensuite un compte-rendu. Les lampes à vapeur de mercure n'étant plus aux normes, 10 sont à remplacer et 2 à retirer (n'ayant pas d'utilité). Les travaux de modification portent sur la Haute Rue, l'Impasse du Thudé, la Rue des Chailloux, la Place du Marché et le Terrain de Sports

Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement partiel desdits travaux à hauteur de 30%. La contribution financière de la commune s'élève à 12.623 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix, accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

OBJET N° 96 – CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LA RENOVATION DE L'INSTALLATION D'ECLAIRAGE

Dans le cadre du transfert de compétence au SYDEV, des visites périodiques ont lieu sur l'ensemble du réseau. Le SYDEV propose une convention pour les travaux à envisager

Joël PAGIS, Adjoint en charge des travaux de voirie, expose les détails du projet.

Les travaux nécessaires portent sur la Rue des Déportés, la Grande Rue et Rue du Fief Courtillet. La charge financière est de 1.947 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet et autorise le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

OBJET N° 97 – PRISE EN CHARGE PARTIELLE D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE

Monsieur COYREAU DES LOGES a fait construire en 2008, des gîtes ruraux en bordure du chemin communal dit des Aspirons. Leur alimentation électrique n'étant pas encore installée, Monsieur COYREAU DES LOGES a demandé à la commune de prendre à sa charge la construction d'une ligne aérienne en bordure de route, sur une longueur de 300 mètres environ. La commune ayant refusé cette solution, M. MICHEL, architecte mandaté par le propriétaire, a proposé une solution intermédiaire mettant à la charge de la commune, en bordure de voie publique l'installation d'une chambre de tirage et d'une tranchée, la pose de fourreaux et de câbles sur 50 mètres et la pose d'un coffret sans les compteurs.

Le coût de cette opération est estimé à 2 100 Euros TTC.

Cette solution serait un compromis pour pallier les possibles conséquences d'une erreur antérieure.

Après délibération par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte la prise en charge partielle de l'alimentation électrique.

OBJET N° 98 – REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que, par délibération n° 89 du 3 novembre 2014, le Conseil Municipal a accepté de confier la maîtrise à la Société Publique Locale engageant ainsi le projet de réfection du terrain de football ; dans la lignée, le projet ayant été estimé, il est nécessaire de finaliser les demandes de subventions.

Le Maire propose de valider le plan de financement au vu des devis estimatifs et du subventionnement possible :

Total des travaux TTC	110 586,00 €
Total des travaux HT	92 155,00 €
Subvention main-courante - Fédération de Football	2 500,00 €
Subvention pare-ballon - Fédération de Football	2 500,00 €
Subvention d'équipement - Conseil Général	11 671,35 €
Subvention d'équipement - CNDS	12 665,85 €
Fonds de Concours - CC du Pays de L'Herminault	31 408,90 €
Autofinancement	31 408,90 €
Prêt Relais TVA	18 431 00 €
Total financé	110 586,00 €

Au vu des éléments présentés, après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

OBJET N° 99 – ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE POUILLÉ ET SAINT-ETIENNE DE BRILLOUET

Un projet d'exploitation d'un parc de 10 éoliennes sur le territoire des communes de Pouillé et de Saint-Etienne de Brillouet fait l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, objet de l'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

OBJET N° 100 – DETERMINATION DU TARIF DE LOCATION DE LA PETITE SALLE DU JARY AVEC CUISINES

Par la présente délibération, le Conseil Municipal rappelle les tarifs de l'ensemble des services communaux en vigueur en y ajoutant le tarif de la location de la petite salle du Jary avec cuisines :

<u>Location de la Salle du Jary</u>	<i>Commune & Association</i>	<i>Hors Commune</i>	<i>Délibérations</i>
Grande salle	165,00 €	200,00 €	Délib du 25/09/2001
Grande salle + cuisines	240,00 €	310,00 €	Délib du 25/09/2001
Petite salle	60,00 €	80,00 €	Délib du 11/09/2013
Petite salle + cuisines	135,00 €	185,00 €	Délib du 01/12/2014
1/2 grande salle	92,00 €	115,00 €	Délib du 25/09/2001
1/2 GS en semaine Club de l'Amitié	45,00 €		Délib du 15/06/2011
Cuisines	80,00 €	110,00 €	Délib du 25/09/2001
Vendredi	<i>Association</i>		
- Grande salle	77,00 €		Délib du 25/09/2001
- Cuisines	31,00 €		Délib du 25/09/2001
<u>Location Salle de réunion</u>	<i>Association</i>	<i>Particulier</i>	
Salle pour réunion privée (sans repas)	Gratuit	25,00 €	Délib du 09/11/2011
Association Hors Commune	25,00 €		Délib du 09/11/2011
Usage commercial	40,00 €		Délib du 09/11/2011
<u>Location de matériel</u>	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>	
Vaisselle	0,50 €	1,00 €	Délib du 24/02/2012
Kit vin d'honneur	0,30 €	0,60 €	Délib du 24/02/2012
Carafes	gratuite		Délib du 16/01/2013
Remplacement carafe	3,00 €		Délib du 16/01/2013
Remplacement assiette	6,10 €		
Remplacement verre ou tasse	3,05 €		
Remplacement couvert	1,52 €		
Table	0,80 €	1,60 €	Délib du 22/05/2008
Chaise	0,50 €	0,80 €	Délib du 22/05/2008
Banc	gratuit	0,80 €	Délib du 22/05/2008
Grand stand	40,00 €	80,00 €	Délib du 22/05/2008
Petits stands	16,00 €	32,00 €	Délib du 22/05/2008
Plateaux	0,15 €		Délib du

			22/05/2008
<u>Photocopieur - fax - Plastifieuse</u>	<i>Association</i>	<i>Particulier</i>	
Photocopie A4	0,15 €	0,30 €	Délib du 04/11/2008
Photocopie A3	0,45 €		Délib du 04/11/2008
Photocopie couleur A4	0,30 €	0,50 €	Délib du 04/11/2008
Photocopie couleur A3	1,00 €		Délib du 04/11/2008
Photocopie du cadastre	1,00 €		Délib du 04/11/2008
Envoi de télécopie	0,30 € / 40 secondes		
Plastification de documents A4	1,50 €		Délib du 16/01/2013
Plastification de documents A3	3,00 €		Délib du 16/01/2013
<u>Services Communaux</u>	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>	
Bibliothèque	5 € par an		Délib. du 07/01/2008
<u>Cimetière Communal</u>	<i>Trentenaire</i>	<i>Cinquantenaire</i>	
_ Columbarium - Petite Casurne	450,00 €	600,00 €	Délib du 16/03/2011
_ Columbarium - Grande Casurne	550,00 €	800,00 €	Délib du 16/03/2011
_ Jardin Cinéraire - Cavurne	220,00 €	400,00 €	Délib du 16/03/2011
_ Jardin du Souvenir - Plaque support	50,00 €	100,00 €	Délib du 16/03/2011
_ Concession - 1 emplacement	90,00 €	150,00 €	Délib du 16/03/2011
_ Concession - 2 emplacements	180,00 €	300,00 €	Délib du 16/03/2011

Après délibération, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'ensemble des prestations communales tels que présentés ci-dessus.

OBJET N° 101 – PROJET DE REFECTION DES TROTTOIRS GRANDE RUE

Le revêtement des trottoirs en bordure de la Grande rue est très dégradé et sujet à provoquer des accidents. Il convient donc de les réparer.

Leur situation en plan incliné d'une part et les contraintes du PAVE d'autre part obligent la commune à confier la maîtrise d'œuvre à des compétences particulières.

Il est proposé au Conseil Municipal le choix du Cabinet Millet.

Joël PAGIS, Adjoint en charge de ces travaux de voirie expose les détails du projet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit le Cabinet Millet pour la maîtrise d'œuvre.

OBJET N° 102 – PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Madame Martine GRISEL est actuellement adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Elle a passé avec succès l'examen professionnel de rédacteur en 2008, et a été maintenue sur la liste d'aptitude depuis cette date.

Elle sollicite à nouveau le Conseil Municipal pour être nommée au grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Le Maire donne lecture intégrale de sa demande.

A l'issue du débat, et après un vote à bulletin secret, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 blanc, le Conseil Municipal décide d'ouvrir le poste de rédacteur. Le dossier correspondant sera transmis à la Maison des Communes. La nomination interviendra après avis de la Commission Administrative Paritaire.

OBJET N° 103 – ILLUMINATIONS DE NOËL

La Commission Animations a étudié l'extension des illuminations des rues et espaces publics.

Marie-Pierre FRANCHI, Adjointe et responsable de ladite commission, informe le Conseil Municipal des démarches effectuées.

La Commission Animations propose la location d'une nacelle, le montage des illuminations par un électricien et un contrat de location pour les illuminations.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- La location d'une nacelle à l'entreprise Mocquais
- Le montage des illuminations par Daniel CHAIGNEAU, électricien disposant des habilitations nécessaires
- La location des illuminations avec la société Fillon sur 3 ans au tarif de 1 235 Euros par an.

OBJET N° 104 – PARTICIPATION AU REPAS DE FIN D'ANNEE DES BENEVOLES-VOLONTAIRES AUX COMMISSIONS

Le Maire propose la participation des bénévoles-volontaires des commissions municipales pour participer au repas de convivialité de fin d'année.

Sur le fond, d'une façon certaine, la participation aux commissions constitue un investissement personnel. Sur la forme, l'équipe municipale s'est engagée à maîtriser les dépenses communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide d'inviter les bénévoles-volontaires au repas avec une participation demi-tarif soit 7.70 Euros.

QUESTIONS DIVERSES

- ✘ Sollicitation des Conseillers Municipaux pour la mise en place du concert du 7 décembre 2014 à la salle polyvalente du Jary
- ✘ Reliure des actes d'état civil des années 2003-2012 par l'atelier Quillet
- ✘ Bibliothèque :
 - Achat de nouveaux livres pour un montant d'environ 750 Euros
 - Réflexion sur l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion de la bibliothèque
- ✘ Vente de chemin à « Rousseau »
- ✘ Exposé de Monsieur le Maire sur les diverses réunions au sujet des communes nouvelles

La séance est levée à 22 h 40

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 90 au n° 104

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	SIMONNET Sophie
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
BRIT Francis	BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique